



Meuble gênant dans location non meublée

Par **midmerlosh**, le **19/02/2014 à 17:25**

Bonjour,
Je m'apprête à louer un appartement déclaré non meublé, avec cependant une armoire dans la chambre. Particulièrement inesthétique, elle prend surtout une place considérable. J'ai demandé au propriétaire s'il était possible de l'enlever. Réponse négative, sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre rangement dans l'appartement (ce qui est vrai), et donc que de prochains locataires pourraient en avoir besoin. Que puis-je faire ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **moisse**, le **19/02/2014 à 18:19**

Bonjour,
Comme il serait étonnant qu'elle figure au bail ou dans l'état des lieux, vous indiquez à ce bailleur qu'elle va faire l'objet d'un enlèvement pas le service des encombrants.
Si l'armoire figure dans l'état des lieux, vous mettez en demeure ce bailleur de retirer l'armoire dont la présence ne figure pas au bail.
Enfin si cette armoire figure au bail, il ne fallait pas signer.

Par **midmerlosh**, le **19/02/2014 à 20:38**

Merci pour votre réponse. L'armoire ne figure effectivement pas au bail. Il reste l'état des lieux à faire.